



COMPTE RENDU

JOURNEE DES ADHERENTS CNLTA

30 NOVEMBRE 2023

Invitation Journée des Adhérents



INVITATION JOURNÉE DES ADHÉRENTS



NOVEMBRE

JEUDI

30

2023

**Le réseau CNLTA en action pour
défendre et sécuriser les séjours de
vacances adaptées**

CISP Ravel - 6 Av. Maurice Ravel
75012 Paris

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 9h30-10h00** : Accueil, mot du Président, actualités du CNLTA
- 10h00-12h00** : Travaux de groupes
- 12h00-13h45** : Déjeuner
- 14h00-16h00** : Travaux de groupes
- 16h00-16h30** : Restitution des travaux de groupes et conclusion

THÈMES DES GROUPES DE TRAVAIL

- 1/ La gestion des risques (gestion de crise - protocoles)
- 2/ La mutualisation des bonnes pratiques en matière de sécurité et sécurité incendie
- 3/ Quels éléments pour bien choisir un hébergement (ERP - non ERP) ? Création d'une fiche de visite commune aux OVA, avec l'appui des hébergeurs
- 4/ La place et la responsabilité des familles et des établissements médico-sociaux dans le choix d'un organisme de vacances adaptées : enjeux et partenariats
- 5/ Création d'une charte communication CNLTA (définition d'éléments de langage communs, culture commune, ...)



Compte tenu des participants inscrits et des intérêts des personnes présentes, les groupes 1 et 2 ont été réunis et le groupe 5 a été annulé (reporté à un travail interne ultérieur).

Les participants et leur groupe

Prénom/Nom	Association	Groupe de travail
Théo GROYER	AFEH	1
Louise LE FRALLIEC	AFEH	1
Claudine BERTHOUX	ANAE	1
Anaël KIEBER	IDOINE	1
Eva WEINZAEPFLEN	AU FIL DES LOISIRS	1
Véronique GAILLARD	EEDF	1
Louise Marie DESBROUSSES	L&M EVASION	1
Candy DELAUNAY	L&M EVASION	1
Anaïs RETAILLEAU	LIGUE 31 Handiligue	1

Prénom/Nom	Association	Groupe de travail
Dominique LOAS	PARENTHESSES	1
Laurent CANNIC	EPAL	1
Patrick DUMAS	AVL	1
Isabelle MOULIN	CLBN	1
Sébastien BORT	UFCV	1
Sandrine RAMBOUR	ROULOTTES ET NATURE	1
Manon GUILLO	LA FEDE	1
Capucine MINET	ESCAL	1
Stéphanie OUMANETZ	AMAHC	1

Les participants et leur groupe

Prénom/Nom	Association	Groupe de travail
Alexandre BALSON	ASLV	2
Alexandra SCHMIDT	DIABOLO	2
Mathilde BOUVROT	IDOINE	2
Estelle GASPON	MIJE	2
Maxime HABERMACHER	AU FIL DES LOISIRS	2
Clémence MODRI	ESCAL	2
Laurence BOSGER	LA FEDE	2
Marine DESPEREZ	ROULOTTES ET NATURE	2
David GALLOIS	LIGUE 31 Handiligue	2

Prénom/Nom	Association	Groupe de travail
Franck MARTIN	EPAL	2
Marie-Laure MARTIN	AVL	2
Michaël RE	ACCRO'NAT	2
Pauline BONY	AVL	2
Justine BATARDIERE	PARENTHESSES	2
Pascaline MARTINEAU	CNLTA	2
Chantal SEDIRI	ALGED	3
Mario MARTINELLI	APEI AUBE	3
Jocelyne LAZES	APEI AUBE	3

Les participants et leur groupe

Prénom/Nom	Association	Groupe de travail
Michel LE GOFF	ALTERNANCE	3
Daphné HALIPRE	DIABOLO	3
Cécile MICHALECZEK	FILEAS	3
Laurine DENIS	FILEAS	3
Françoise VANDENBUSSCHER	ASLV	3
Alain DUPRE	UNAPEI	3
Béatrice GABILLET	HANDETOUR	3
Romaric VIEILLE	Fondation Pluriel	3
Maryline JEANNIER	Droits Devant 25	3

Prénom/Nom	Association	Groupe de travail
René MOULLEC	CNLTA	3
Véronique DUGUET	ANAE	3



COMPTE RENDU GROUPE 1 :

La gestion des risques (gestion de crise, protocoles) – mutualisation de bonnes pratiques

Après fait un tour des types de risques, les participants ont évoqué les risques qui leur importaient le plus :

- Les risques de décès et les erreurs de traitement
- Les risques d'accident de transport ; qui plus est avec les fortes utilisations de minibus pour les voyages (début/fin)
- Les hébergements (punaises, ...) et risques environnementaux (canicule, tempête, covid, ...)
- Les risques RH (le CEE et sa mise en œuvre, les démissions groupées...)
- Risque sexualité et conséquences

Chaque thème a été repris par groupe pour l'analyse et protocole possible en fonction des échelles de gravité/probabilité (cf doc annexe).

COMPTE RENDU GROUPE 1 :

La gestion des risques (gestion de crise, protocoles) – mutualisation de bonnes pratiques

Propositions pour le CNLTA

- Sécurisation de l'honorabilité des encadrants : lors des prochaines rencontres avec les ministères, insister pour avoir le système informatique des déclarations de séjour préalable mais aussi et surtout la déclaration des encadrants avec directement, comme sur le secteur mineur TAM, une alerte du B2 (donc plus de demande de B3).
- Sexualité : élaborer une charte ou un recueil de textes de référence que chaque association pourrait s'approprier pour établir leur propre positionnement avec un rappel des lois et des questions à se poser pour établir cette charte associative.
- Sécurisation des traitements médicaux : un courrier du CNLTA envoyé aux ARS avant chaque grande période, pour leur demander de faire eux-mêmes un courrier « rappel » à l'ensemble des établissements médico-sociaux afin d'inciter les ESSMS à porter une attention particulière à la préparation des séjours de vacances adaptées, en particulier pour la transmission de toute information utile au bon déroulement des séjours ainsi que la sécurisation des traitements médicaux en référence au décret du 20 mars 2009, publié au Journal Officiel du 26 mars 2009 qui fixe les obligations auxquelles doivent se conformer les maisons d'accueil spécialisées (MAS), les foyers (SAMSAH) qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie. (les vacances ne sont pas une parenthèse et il faut respecter un certain nombre de consignes pour la constitution des piluliers, en insistant sur la transformation, des gouttes en autre traitement, avec photo sur les piluliers, etc...).
- Un questionnaire sur la mise en place de fonctions particulières des équipes et leur valorisation (veille de nuit, AS... une spécialisation de plus en plus demandée ???... ainsi que prime chauffeur). La question de la veille nocturne a été abordée mais ne fait pas partie des recommandations ou obligations des OVA. La veille est relative à une fonction particulière qui ne relève pas de l'animation d'un séjour. Il a été convenu qu'elle fait l'objet d'un choix de l'organisateur en lien avec les particularités des publics qu'il a la capacité d'accueillir.
- Idée de création d'un Drive organisateurs pour un partage des outils/protocoles (arborescence à trouver et créer) et surtout organiser les dépôts en définissant soit une charte d'utilisation qui engage celui qui dépose et celui qui utilise, en créant une « commission de validation des outils déposés » pour en vérifier la bonne composition légale.
- Pour les prochaines réunions :
 - Approfondir les connaissances en matière d'ERP et protection incendie
 - Approfondir la question des transports : formation des équipes, durée des trajets, alternatives légales, ...

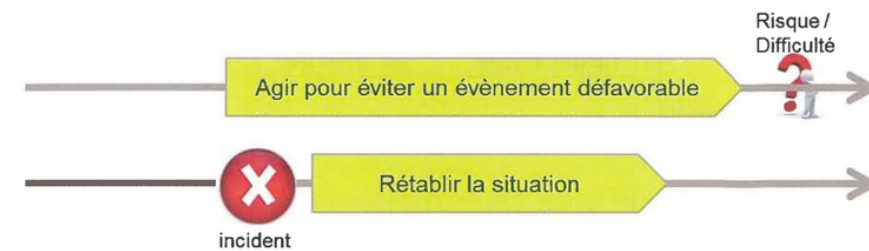
COMPTE RENDU GROUPE 1 :

La gestion des risques (gestion de crise, protocoles) – mutualisation de bonnes pratiques

JOURNÉE DES ADHÉRENTS - CNLTA
GESTION DES RISQUES OUTILS ET MÉTHODES

RESSOURCES

Le risque est défini par la possibilité, la probabilité qu'un événement considéré comme dommageable puisse arriver.
Un incident, quant à lui, est un événement qui survient au cours d'une action et qui peut en perturber le déroulement. Il faut donc rétablir au plus vite la situation.

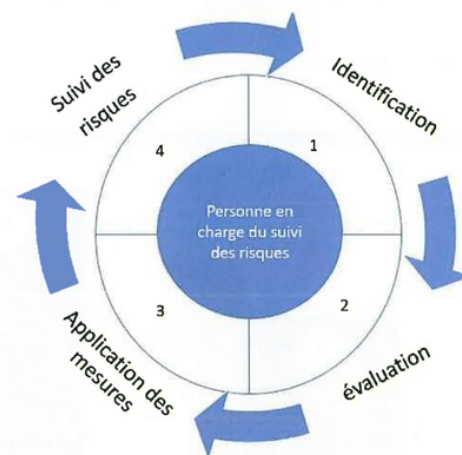


La gestion des risques est une démarche qui vise à mettre en place des actions afin de prévenir certains risques. Cette démarche se découpe en 4 thèmes :

- Identifier
- Prioriser
- Prévenir
- Suivre

La gestion des risques est une discipline itérative : elle doit être répétée afin d'être efficace. Il s'agit donc de capitaliser sur cette démarche, de garder en tête les événements antérieurs afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

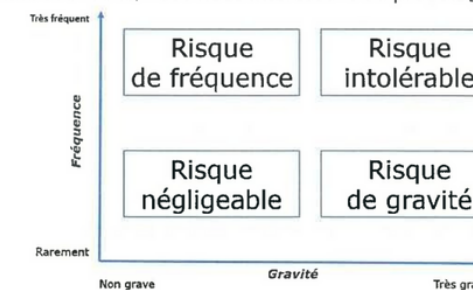
Ainsi la gestion des risques permet d'éviter au projet de se retrouver face à des incidents en mettant en amont du projet la gestion des risques.



JOURNÉE DES ADHÉRENTS - CNLTA

Prioriser les risques

Comment prioriser les risques ? Il est nécessaire de prendre en considération la criticité de chacun. Pour calculer la criticité, nous nous intéressons au produit [gravité x fréquence].



La criticité répond au principe de Pareto : 20% des causes (ou risques) sont responsables de 80% des conséquences (de la criticité).

- Risque de *gravité* : on ne peut le résoudre, on doit le prendre dans son état
- Risque de *fréquence* : il faut agir et le résoudre
- Risque *intolérable* : il ne faut pas le prendre
- Risque *négligeable* : il est acceptable

AGIR

La prévention d'un risque part toujours d'un risque identifié et évalué selon sa fréquence et sa gravité. Pour cela, il existe 2 stratégies différentes :

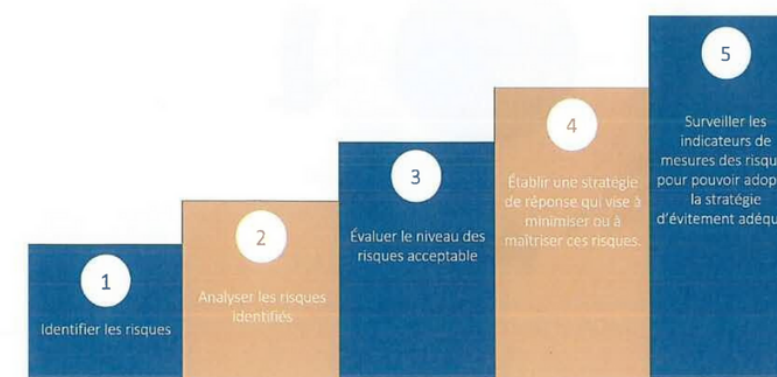
- Réduire la *fréquence* du risque : c'est la prévention
- Réduire la *gravité* : c'est la protection.

Evidemment, l'idéal est, pour un risque donné, de pouvoir appliquer les deux stratégies qui s'intéressent à l'ensemble de ces domaines :

- Technique (mise en place de sécurité)
- Juridique (clause contractuelle)
- Organisationnelle (polyvalence des équipes)
- Financières (réserve pour les imprévus)
- De transfert de risque (assurance)
- Autres...

<https://www.d2x-expertise.com/24-catroot-fr/services/articlethematiques/1148-la-gestion-des-risques#>

Méthode :



COMPTE RENDU GROUPE 2

Quels éléments pour bien choisir un hébergement (ERP – non ERP) ? Création d'une fiche de visite commune aux OVA, avec l'appui des hébergeurs.

Il était important de débiter cette réflexion en rappelant la conjoncture suite à l'incendie en Alsace au mois d'août, les conséquences et en déclinant quelques éléments réglementaires.

Ainsi le groupe a repris les éléments de l'Instruction VAO du 10.07.2015 liés aux hébergements ainsi que la Circulaire du 06.10.2023. Les notions d'ERP – non ERP ont été déclinées.

Un tour de table a permis d'établir les questionnements actuels :

- Quel est le contenu d'une attestation pour un hébergement non ERP ?
- Déclassement des lieux ERP en non ERP :
- Si la commission de sécurité n'est pas à jour au moment de l'envoi des documents déclaratifs ? et quand la date de passage est juste avant ou juste après le séjour (délai long) ?
- Quid des campings ?
- Jusqu'où va la responsabilité de l'OVA ?
- La règle pour les gîtes mitoyens ?

Des réponses orales ont pu être établies, à chaque fois en se basant sur la réglementation, le bon sens et la connaissance du terrain.

COMPTE RENDU GROUPE 2

Quels éléments pour bien choisir un hébergement (ERP – non ERP) ? Création d'une fiche de visite commune aux OVA, avec l'appui des hébergeurs.

Mais également les contraintes rencontrées :

- Hébergeurs qui ne souhaitent plus accueillir de groupes VAO car contraintes trop fortes.
- Baisse des critères de qualité des lieux de séjours donc moins de choix.

Et les idées qui émergent :

- Visites des gîtes lointains pour un OVA : possibilité de mutualisation des visites de lieux au CNLTA ? avec une formation, une délégation...
- Créer un listing CNLTA des lieux de séjours, avec date de visites par un OVA... Mutualisation des données.

Le groupe a travaillé sur une grille commune de visite des lieux de séjours.

La base commune est la fiche de visite CNLTA pour la Mission Qualité.

Le travail a débuté mais la fiche n'est pas encore aboutie. Le groupe va poursuivre les échanges afin de finaliser cette fiche pour le début d'année 2024. Elle sera transmise à tous les adhérents ensuite.

COMPTE RENDU GROUPE 3

La place et la responsabilité des familles et établissements médico-sociaux dans le choix d'un organisme de vacances adaptées : enjeux et partenariats

Comment s'y prend-on pour rechercher un organisme lorsqu'on est parent ou éducateur (inscrivant) ?

- Auto détermination
- bienveillance
- Site internet cnlta
- trouver des ova de proximité – cf convoyages
- Bouche a oreille
- trop de choix dans les brochures reçues (jungle)
- Recensement des envies, recherche – filtre des éducateurs
- pap- retour d'expérience
- catalogues tape à l'œil
- insatisfaisant
- profession – diversité de l'offre



COMPTE RENDU GROUPE 3

La place et la responsabilité des familles et établissements médico-sociaux dans le choix d'un organisme de vacances adaptées : enjeux et partenariats

Lorsqu'on a trouvé l'organisme comment s'assurer qu'il est fiable ? Sérieux ? Travail en groupe sur les brochures

Pas de coordonnées claires – pas de num tel sur la couv pour certains

Éléments indiquant qu'on se trouve en présence d'une Entreprise ou d'une association

- RCS
- Association
- Licence d'Etat
- Sarl – SAS
- VAO – Agrément

Conseil du CNLTA – vérifier l' ou les agréments est (sont) en vigueur

COMPTE RENDU GROUPE 3

La place et la responsabilité des familles et établissements médico-sociaux dans le choix d'un organisme de vacances adaptées : enjeux et partenariats

Identifier les enjeux : comment sécuriser ? que peut-on sécuriser ? (qui par qui ?) Lorsqu'on a trouvé l'organisme comment s'assurer QU'on a bien orienté le vacancier sur le séjour QUI REPOND A SES ENVIES ET BESOINS D'accompagnement

Retour échange en grand groupe :

Prendre le temps de regarder les propositions dans le détail

Dans certains cas, pas d'info sur le transport

Pas d'information sur le type d'hébergement (gîte, chalet, village vacances...)- manque dans beaucoup de séjour

pension complète : / aide au repas et tâches ménagères

Ce travail met en lumière la question du lien - les besoins et attentes de chacun ne sont pas clairs. Démarche intéressante de rencontrer les établissements.

Aller au-delà de la relation commerciale

Question autour de l'autonomie

L'important est d'échanger sur le projet - partenariats / réseau

- entendre les demandes des personnes

- l'intention de l'organisme pour venir rencontrer les résidents

COMPTE RENDU GROUPE 3

La place et la responsabilité des familles et établissements médico-sociaux dans le choix d'un organisme de vacances adaptées : enjeux et partenariats

Peut-on co-construire des partenariats entre OVA - parents et/ou ESMS en associant les personnes concernées par les vacances ? si oui comment ? Dans quelle temporalité ?

Bonnes pratiques - Echange

- Commission vacances dans les esms - grille de vigilance
- Identifier en amont le budget,
- Particularité des séjours à l'étranger - délais de validation du séjour

Décryptage des engagements réalisables :

- Expérience des encadrants
- Gestion du linge des personnes autonomes

CHARTRE QUALITE CNLTA

- commission vacances
- référents vacances partenariats
- formalises
- livret comment choisir ses vacances



CNLTA

05 49 71 01 32

cnlta@cnlta.asso.fr

www.cnlta.asso.fr

